

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE EASY MILLIONS BOUTIQUE

Les présentes conditions générales définissent les relations entre les participants aux jeux (ci-après dénommé le « Client ») d'une part et la société de droit suisse ONE2ONE Service AG, dont le siège social est sis Fabrikstrasse 10 | Gebäude 69 - 8866 Ziegelbrücke - Suisse, inscrite au registre du commerce à Glarus sous le numéro CH-160.3.005.040-7. Capital social : 100.000 CHF d'autre part.

A. EASY MILLIONS

I. OBJET DU CONTRAT - OBLIGATIONS DES PARTIES

Les présentes conditions générales établissent l'objet du contrat liant les parties et leurs obligations réciproques. Le contrat a pour objet l'intermédiation d'achat groupé de grilles de jeu Euro Millions® par ONE2ONE au nom et pour le compte d'une communauté de jeu intégrant le Client.

ONE2ONE propose ainsi au client de souscrire à l'une des formules d'abonnement suivantes (hors produits et/ou offres exceptionnels, décrits dans le courrier/e-mail de bienvenue et sur l'espace personnel du client) :

« Formule Classic » : le Client participe aux tirages « Euro Millions »® deux fois par semaine : ONE2ONE valide pour le client 100 grilles collectives le mardi et 100 grilles collectives le vendredi, soit 800 grilles collectives par mois. Le prix du service est de 59,90 € par mois si la durée de l'engagement est de trois mois (renouvelables tacitement en périodes indivisibles de trois mois) ou de 54,90 € par mois si la durée de l'engagement est de 6 mois (renouvelables tacitement en périodes indivisibles de trois mois). Dans certains cas, le débit à l'étranger peut occasionner des frais appliqués par certaines banques émettrices.

« Formule Smart » : le Client participe aux tirages « Euro Millions »® une fois par semaine : ONE2ONE valide pour le client 75 grilles collectives le vendredi. Le prix du service est de 27,90 € par mois pour 300 grilles collectives (dans certains cas, le débit à l'étranger peut occasionner des frais appliqués par certaines banques émettrices).

« Formule Deluxe » : le Client participe aux tirages «Euro Millions »® deux fois par semaine : ONE2ONE valide pour le client 100 grilles collectives et 1 grille personnelle le mardi et 100 grilles collectives et 1 grille personnelle le vendredi, soit 800 grilles collectives et 8 grilles personnelles. Le prix du service est de 74,90 € si la durée de l'engagement est de trois mois (renouvelables tacitement en périodes indivisibles de trois mois) ou de 69,90 € par mois si la durée de l'engagement est de 6 mois (renouvelables tacitement en périodes indivisibles de trois mois). Dans certains cas, le débit à l'étranger peut occasionner des frais appliqués par certaines banques émettrices. ONE2ONE recueille l'accord du Client par téléphone, ce dernier indiquant le choix de la formule à laquelle il souhaite adhérer, ses coordonnées personnelles et les éléments d'identification de sa carte bancaire ou RIB, ainsi que les choix de numéros pour sa grille personnelle.

La transmission des coordonnées personnelles et bancaires du Client par téléphone vaut acceptation des présentes conditions générales. Le contrat est conclu pour une durée minimale soit de 3 mois, soit de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction chaque trimestre. Le client s'engage à payer le prix de l'abonnement au début de chaque période de jeu. Dès réception des informations du Client, ONE2ONE fera parvenir une confirmation écrite, par email ou courrier des conditions de réalisation de la prestation, ainsi que l'ensemble des mentions obligatoires de l'article L 121-19 du Code de la Consommation, et notamment les modalités de rétractation.

ONE2ONE s'engage à assurer l'intermédiation entre le Client, la communauté de jeu et l'Opérateur de loterie. Cette intermédiation consiste en l'achat de grilles de loterie Euro Millions® « 5 numéros de 1 à 50 » et « 2 numéros de 1 à 12 ».

II. CONDITION DE REALISATION DE LA PRESTATION

1. Déroulement de la prestation

Pour des raisons de sécurité, de contrôle et de formation des agents qui réceptionnent vos appels, ceux-ci peuvent être enregistrés. Ils sont conservés par ONE2ONE de façon strictement confidentielle pour, le cas échéant, garantir la conformité de la conversation et de la souscription à notre service d'abonnement. ONE2ONE fera parvenir au Client une confirmation écrite de son inscription qui fait mention notamment du début et de la fin de la période de jeu, du nombre de grilles jouées au mois, du montant du débit, la confirmation des numéros choisis pour sa grille personnelle, ainsi que des coordonnées de notre service client.

Le Client s'engage à vérifier les informations inscrites sur la confirmation de sa participation personnelle et à faire part à ONE2ONE de toute erreur dans les meilleurs délais. La confirmation écrite fait également apparaître toutes les mentions obligatoires prescrites par le Code de la consommation et notamment son droit de rétractation tel que précisé à l'article VII des présentes. La confirmation fera également mention des périodes du jeu ainsi que du calendrier de présentation des grilles et la date du paiement de la participation du client.

A l'expiration de la période de rétractation, le contrat sera réputé conclu, et ONE2ONE procédera au prélèvement du montant correspondant à la formule choisie. Le débit mensuel apparaîtra sur le compte bancaire du client sous l'intitulé suivant "AW*easymillions.fr0987672259".

Dans le cas d'un rejet de débit, des frais de gestion de dossier seront appliqués.

Le Client recevra les grilles qui seront jouées tout au long de sa période, et à compter de sa deuxième participation, ce courrier comportant les grilles jouées comporte également le résumé de ses gains de sa dernière période de jeu révolue.

Les périodes des jeux de référence courent du 15 du mois en cours, au 14 du mois suivant.

Une fois le Client intégré aux fichiers de ONE2ONE, celui-ci est intégré à une communauté de 150 joueurs.

Le nombre de grilles et la fréquence de jeu dépendent de la formule choisie par le client.

ONE2ONE génère aléatoirement et informatiquement cent grilles par communauté.

ONE2ONE soumet les grilles générées à l'Opérateur de loterie pour vérification, au nom et pour le compte de la communauté dont fait partie le Client.

2. Paiement et répartition des gains

Le montant de la participation dépend de la formule choisie. Conformément aux présentes, ONE2ONE est autorisé par le client à utiliser les coordonnées de sa carte bancaire ou RIB pour paiement du prix de la prestation. Le paiement sera réalisé entre le 1er et le 5 du mois suivant son inscription (sauf quand l'inscription a lieu à compter du 20 du mois, auquel cas le paiement sera réalisé entre le 1er et le 5 du mois encore d'après). Une fois le paiement validé, le client est intégré à la communauté de jeu et le Client recevra par écrit les grilles qui seront jouées pour chaque tirage de sa période de jeu dans le cadre de sa participation. Dans l'hypothèse où le paiement ne pourrait être effectué, ONE2ONE suspendra la participation du client durant la période en cours, jusqu'à ce que le paiement soit effectif. Le mois où le paiement n'a pas eu lieu ne saurait compter

comme mois de participation dans le cadre de l'engagement du Client. Sa participation sera en conséquence suspendue et ne pourra reprendre qu'après paiement du montant de sa participation. Dans cette hypothèse, la participation du client et la date d'échéance seront décalées d'autant sans excéder 3 mois. ONE2ONE ne saurait en aucun cas être tenu responsable des éventuels coûts additionnels pouvant être appliqués par l'entité bancaire du Client. Tous les gains réalisés par les communautés de jeux seront répartis à 100% aux Clients de la communauté de jeux, proportionnellement à leur participation soit 1/150ème. À la fin d'une période de jeu, chaque Client reçoit son compte de gains relatif à ses gains si sa communauté de jeux a réalisé un gain dans la période de jeu écoulée. ONE2ONE se réserve, toutefois, le droit de compenser les sommes gagnées inférieures à cinquante euros (50,00 €) avec les frais de participation. Les gains seront versés par ONE2ONE directement par virement bancaire au client. En cas d'impossibilité de versement pour des raisons imputables au client, ONE2ONE conservera les droits aux gains qui n'ont pu être remis à son bénéficiaire pendant une période de 60 jours.

3. Remboursement

Si le délai de rétractation court toujours une fois le paiement réalisé, le client conserve son droit de rétractation, et en cas de souhait de rétractation, un remboursement intégral lui sera effectué.

En cas de rétractation, ONE2ONE vous rembourse la totalité des sommes que vous avez versées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle ONE2ONE a été informé de la décision du client de rétractation.

III. DUREE D'ENGAGEMENT, RESILIATION DU CONTRAT

Le Client s'engage au titre des présentes pour une durée initiale soit de trois mois, soit de six mois (suivant le type de produit choisi) courant à partir de la première période de participation, reconductible tacitement par trimestre à l'expiration de cette période.

Le Client dispose de la faculté unilatérale de s'opposer à la reconduction tacite en faisant part de cette volonté à ONE2ONE par mail, courrier ou fax au plus tard le 30 soit du troisième mois, soit du sixième mois.

A la fin de la première période de trois mois ou de six mois, le Client est libre de changer la formule de son abonnement et ce, autant de fois qu'il le souhaite. A chaque changement de formule, le Client repartira alors sur un réengagement initial soit de trois mois, soit de six mois reconductible tacitement par trimestre, pour lequel le droit de rétractation ne peut s'appliquer.

ONE2ONE se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas de présomption d'un acte délictueux, de violation des présentes ou encore si la sécurité des affaires de jeu n'est plus assurée ou si le paiement du Client n'est pas honoré à la date prévue mentionnée sur la lettre de confirmation. Le non-encaissement d'un paiement autorisera ONE2ONE à résilier le contrat ; ainsi le Client ne participera plus à la communauté de jeux. Dans ce cas, ONE2ONE sera libre de ne pas valider les numéros de la grille personnelle du client, et cette grille ne sera alors pas jouée.

IV. GARANTIES et RESPONSABILITES

ONE2ONE garantit au client que la répartition des gains sera effectuée entre les membres d'une communauté conformément aux présentes.

Toutefois, ONE2ONE ne pourra être tenu pour responsable des troubles résultant des installations techniques de l'Organisateur de la loterie ou de l'équipement du Client.

ONE2ONE ne garantit que la participation du client au jeu EUROMILLIONS®, et à l'aléa y afférent, par son intermédiaire et ne garantit en aucun cas un gain réel.

V. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ONE2ONE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour garantir la sécurité de l'ensemble des données transmises par le Client.

Les données personnelles du client sont collectées, traitées et utilisées par ONE2ONE Service AG pendant la durée du contrat, uniquement dans le but d'exécuter ledit contrat, y compris la facturation. La collecte, l'utilisation et le traitement des données se fait sous forme électronique et dans le respect de la législation française en vigueur. Ses informations sont consultables, modifiables et supprimables à tout moment auprès de ONE2ONE, qui traite les informations personnelles du Client en toute confidentialité, et dans le strict respect de la vie privée de celui-ci. L'enregistrement de vos appels sont également conservés de manière strictement confidentielle dans le but d'assurer la conformité de la relation commerciale, notamment en cas de litige. Easy Millions ne communique pas ces enregistrements à des tiers sauf en cas d'interrogation de la part des services de l'administration française.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ses données personnelles en nous écrivant à l'adresse : ONE2ONE Service AG, ayant son siège à Fabrikstrasse 10, Gebäude 69 - 8866 Ziegelbrücke - Suisse ; par email à info@easymillions.fr.

VI. MODIFICATION DES COORDONNEES PERSONNELLES ET BANCAIRES

Le Client est tenu de communiquer à ONE2ONE tout changement de coordonnées personnelles ou bancaires. Dans la mesure où aucun changement d'adresse ou de références bancaires n'a été communiqué, les communications écrites d'ONE2ONE seront envoyées à la dernière adresse que le Client aura communiquée et seront considérées comme notifiées trois (3) jours après leur envoi.

VII. DROIT DE RETRACTATION

En application des dispositions de l'article L. 121-21 et suivants du Code de la Consommation français, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la réception par email de l'offre de service formalisée lors du processus de commande. Le droit de rétractation doit être adressé à la société ONE2ONE Service AG, ayant son siège à Fabrikstrasse 10 | Gebäude 69 - 8866 Ziegelbrücke – Suisse via le formulaire de rétractation joint ou par tout autre moyen permettant d'exprimer clairement et sans ambiguïté la volonté du client de bénéficier de son droit de rétractation.

B. EASY BOUTIQUE

I. OBJET DU CONTRAT

1. La plateforme Internet Easy Millions Boutique offre à ses utilisateurs inscrits un portail permettant de profiter de réductions et d'offres spéciales sous forme de remboursements, par le biais du site internet www.easymillions.fr.

2. ONE2ONE est en relation contractuelle avec différents intermédiaires et plateformes affiliées, et directement avec des marques et boutiques en ligne sur lesquels l'Utilisateur peut réaliser des achats. Dans le cas d'un achat juridiquement contraignant réalisé et payé en ligne par l'utilisateur auprès d'une Boutique Partenaire qui a été initié ou transmis par ONE2ONE de ces CG, ONE2ONE reçoit une commission liée à la valeur du bien ou service acheté ou payé dans la Boutique Partenaire. Cette commission est remise à l'Utilisateur par ONE2ONE selon ces Conditions Générales (ci-après appelées « CG ») à l'utilisateur dans le cadre de son partenariat, à titre de remboursement.

3. En raison des arrangements contractuels, le droit au paiement d'un remboursement n'existe que de la Boutique Partenaire envers ONE2ONE. L'Utilisateur ne jouit d'un droit au paiement d'un remboursement auprès du prestataire selon ces CG que s'il remplit les conditions cumulatives décrites ci-après (voir notamment § 4 Conditions pour l'obtention de remboursements).

II. CHAMP D'APPLICATION

2. Si l'Utilisateur réalise un achat en ligne par le biais de l'une des Marques Partenaires du Prestataire, cet achat résulte en un contrat propre entre la Boutique Partenaire concerné et l'Utilisateur. Le Prestataire ne devient pas un partenaire contractuel de l'Utilisateur et n'est pas une partie du contrat entre la Marque Partenaire et l'Utilisateur. ONE2ONE n'assume aucune obligation de garantie et aucune responsabilité relative aux données de la Boutique Partenaire ou à la constitution de contrats entre les Utilisateurs et les Marques Partenaires et leur réalisation. Par conséquent, ONE2ONE n'accepte pas non plus de responsabilité relative aux omissions des Marques Partenaires, en particulier pour la disponibilité des produits/services, les produits défectueux, les retards de livraison ou la facturation.

III. FORMATION DU CONTRAT

1. Un compte de membre est créé automatiquement lors de l'inscription de l'utilisateur à Easy Millions (ci-après appelé « Compte »). Pour pouvoir utiliser l'offre du portail, l'Utilisateur doit se connecter avec son compte personnel.

2. Si les données fournies par l'Utilisateur changent après l'inscription, l'Utilisateur est tenu de corriger les données de son compte lui-même au plus vite. ONE2ONE est autorisé à utiliser les données personnelles précédentes pour toutes les informations et tous les versements du compte à l'utilisateur.

3. Sont exclus de cette conclusion du contrat tous les devoirs contractuels et de paiement de l'Utilisateur en rapport avec des achats en ligne par le biais du portail auprès des Marques Partenaires de ONE2ONE.

4. ONE2ONE se réserve le droit de supprimer les comptes qui n'ont pas été créés conformément à ces CG après un certain temps.

C. EASY CONCOURS

1. Easy Millions organise pour ses clients actifs (c'est-à-dire les clients Easy Millions ayant réglé la mensualité de leur abonnement du mois au cours duquel le tirage au sort sera effectué) des concours de façon mensuelle, à l'issue desquels des gains garantis sont mis en jeu, et les en informe par le biais de flyers et/ou d'e-mails.

2. Easy Millions organise aussi pour tous ses clients (c'est-à-dire les clients Easy Millions actifs mêmes nouveaux, n'ayant pas encore commencé à jouer, ne s'étant pas rétracté, n'ayant pas résilié ni demandé un ou des remboursements) des concours de façon hebdomadaires, à l'issue desquels des gains garantis sont mis en jeu, et les en informe par le biais de flyers et/ou d'e-mails.

Les tirages au sort sont effectués par un huissier de justice.

Le numéro de client du participant ne pourra être utilisé qu'une seule fois pour le présent tirage au sort.

Le gagnant autorise ONE2ONE et ses partenaires à utiliser ses nom, département de résidence, témoignages écrits ou sonores et images animées ou non à des fins promotionnelles, pour une période maximale de dix ans, sans que cette utilisation ouvre d'autres droits que le prix gagné. Cette autorisation est impérative pour prétendre recevoir son gain.

D. CHANCEBOOSTER

L'ensemble des clients actifs reçoit chaque mois une communication qui explique l'outil multiplicateur ChanceBooster, consistant à multiplier le nombre de fois que le nom du client apparaît dans la base de données remise à la SCP Vermuse, afin d'augmenter ses probabilités d'être tiré au sort. Cet outil est optionnel, et peut être activé gratuitement et sans engagement en appelant un numéro de téléphone gratuit, présent sur les communications.

Le coefficient multiplicateur pour le tirage décrit dans lesdites communications, il varie chaque mois, ce qui signifie que tout client ayant activé ce coefficient verra son nom apparaître de façon aléatoire dans la base de données le nombre de fois correspondant au coefficient multiplicateur. ChanceBooster est uniquement applicable pour les tirages mensuels.

DISPOSITIONS DIVERSES

ONE2ONE se réserve expressément et exclusivement le droit de modifier ou compléter les présentes conditions générales de prestations de services. Le Client consent aux présentes conditions générales de prestations de services dans leur dernière version en vigueur. Toutes les modifications seront immédiatement communiquées à l'ensemble des Clients. S'il ne notifie pas son refus par écrit dans un délai de deux (2) semaines, le Client accepte la modification des conditions générales de prestations de services.

Dernière mise à jour février 2022, copyright ONE2ONE Service AG